

Synthèse du Rapport Mathiot

Le rapport étudié a été dirigé par Pierre Mathiot, professeur des universités. Il a été remis à M. Blanquer, Ministre de l'Éducation Nationale, le 24 Janvier 2018 dans le cadre de la proposition de loi « Baccalauréat 2021 ».

Le rapport a pour objectif de trouver des solutions pour permettre au baccalauréat de garantir aux futurs étudiants une cohérence dans leur poursuite d'études supérieures, de favoriser le développement de leur projet professionnel, de simplifier son organisation, d'alléger le poids administratif de l'épreuve, de favoriser l'égalité des chances et de se voir revalorisé.

Le rapport ne se contente pas de redéfinir les contours du baccalauréat. Il inclut de devoir retravailler le cadre d'enseignement qui amène à cette épreuve.

Une épreuve et un lycée gardant certaines caractéristiques

Le rapport ne modifie pas intégralement le baccalauréat ; son statut d'examen final du troisième cycle est conservé, la division examen final et contrôle continu est seulement accentuée, le système de mention et la moyenne à 10 sont conservés, ainsi que le système de compensation.

Le lycée quant à lui garde sa complétion sur trois ans.

Une refonte de l'épreuve

Trois points essentiels sont soulignés dans ce rapport.

- La création d'un « Grand Oral » : Epreuve éponyme se préparant en première et terminale. Elle cherche à réunir trois disciplines mélangées et propres au parcours de l'élève sur un projet unique. L'oral se déroule pendant 20 minutes pendant la période du bac avec deux enseignants de l'élève et un professionnel. L'épreuve peut s'apparenter à un TPE plus poussé.
- Une complétion prenant en compte les résultats sur deux ans : Le contrôle continu prend une place importante dans la notation du nouveau Bac. Le bac est divisé à 60% pour l'épreuve finale, 30% pour des contrôles périodiques et 10% liés aux bulletins de notes. Les contrôles périodiques ont un encadrement national.
- La création d'un dossier d'accompagnement à l'élève « Parcoursup » : Ce dossier rempli deux usages ; soutenir le profil d'un élève pour le bac et favoriser la poursuite d'un parcours logique et

visible par tout le corps enseignant. Enfin le baccalauréat subit quelques modifications : suppression des points d'avance obtenus et de l'oral des rattrapages (remplacé par la consultation de « Parcousup »).

Une refonte du cadre d'enseignement, le « lycée des possibles »

Si la réforme de l'épreuve se veut pérenne elle doit être nécessairement accompagnée d'une refonte du lycée et de son enseignement.

Le rapport propose la répartition de l'enseignement sur une base de semestres comme dans la plupart des études supérieures, une formation utilisant massivement le numérique et permettre à l'enseignement d'évoluer, ne pas construire un cadre trop rigide.

Il s'agit de concevoir une « culture » du lycée en harmonisant ces derniers. Il s'agit de ne pas imposer aux lycées mais leur laisser plus de liberté quant à leur programme d'enseignement.

Le rapport veut diviser les matières enseignées en trois unités :

- Unité 1 – Générale : Une notion essentielle du rapport est l'ouverture des filières générales, professionnelles et technologiques par la création du socle commun de culture générale, une culture qui se veut « Humaniste ». Il ne s'agit pas de retirer les spécificités des filières mais de favoriser la réorientation des élèves.
- Unité 2 – Majeure, Mineure, Mineure optionnelle : Cette unité reprend la logique de diversification des filières que l'on peut retrouver actuellement. La Majeure correspond au corps de matière (Economique, Littéraire, Mathématiques...), la Mineure propose des matières différentes en fonctions de la majeure et la Mineure optionnelle correspond à une matière choisie par l'élève indépendamment de son orientation.
- Unité 3 – Accompagnement : Elle propose un accompagnement de la part du corps enseignant aux élèves pour aider l'orientation de l'élèves Pré et Post Bac. Pour ce faire, à la différence des pratiques actuelles, elle veut imposer un temps inscrit dans l'enseignement afin de présenter les mondes de l'entreprise, les différents métiers et les différentes voies. Le rapport pousse, à travers cette unité, à développer les relations du lycée avec les acteurs locaux et les universités locales.